



CRAN - CARREFOUR DE REFLEXION ET D'ACTION CONTRE LE RACISME ANTI-NOIR
Observatoire du Racisme anti-Noir en Suisse
Case postale 2230 CH-3001 Berne
cran02@bluewin.ch - www.cran.ch - IBAN: CH86 0900 0000 3051 4517 5



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 6 NOVEMBRE 2017

JEUNE GAMBIEN MORT AU POSTE DE POLICE À LAUSANNE

Le CRAN dénonce encore une fois un profilage racial qui met en danger les vies Noires en Suisse

La police suisse a encore frappé. A Lausanne. Dans ce haut lieu de l'Olympisme mondial et de son idéal d'excellence, de justice, d'amitié et de paix entre les peuples. Armée de son meilleur outil de travail face aux Noirs, à savoir le profilage racial, la police vient d'enregistrer dans ses rangs un nouveau cas de *négricide*¹.

Dans deux communiqués parus les 24 et 28 octobre 2017², la police cantonale vaudoise a fait part du décès d'un jeune Africain, ressortissant gambien, de 23 ans, Lamin F., survenu le 24 octobre dernier dans ses locaux à Lausanne. Cette mort questionne sérieusement sur les méthodes policières de gestion des situations d'arrestation dans le canton de Vaud, notamment au regard des faits suivants :

- 1) Lamin F., interpellé en gare de Lausanne, sans doute sur la seule base de sa couleur de peau, il est Noir, a été ensuite confondu avec un autre Gambien ayant les mêmes nom et prénom, né le même

¹ A côté de brutalités policières quasi quotidiennes sur toute l'étendue du territoire suisse et tout autant basées sur le profilage racial, le décès de Lamin F. vient à la suite de plusieurs cas de *négricide* frappant depuis 2001 des jeunes Noirs confrontés à la police et parfois fragilisés par leur statut de requérants d'asile, dans l'impunité totale de la police :

- **Le 6 novembre 2016**, à Bex, dans le canton de Vaud également, deux patrouilles de police venues neutraliser un jeune Noir ressortissant de la RDC, mais citoyen suisse, qui les menaçait avec un simple couteau de cuisine, ne trouveront rien de mieux que de le canarder de plusieurs balles à bout portant, le tuant sur place.
- **Le 17 mars 2010**, à l'aéroport de Zürich-Kloten, un jeune requérant d'asile Nigérian trouve la mort dans des conditions restées troubles, avant son refoulement vers le Nigéria, pendant que les policiers de l'ODM (Office des Migrations) essayaient de le maîtriser au sol, menotté et entravé aux pieds.
- **Le 16 mars 2008**, un Sierra-Leonais de 26 ans, frappé de « Non-Entrée en matière » pour sa demande d'asile, meurt dans les locaux de la Gendarmerie du Sentier, à Yverdon, dans le canton de Vaud, où il était détenu après avoir été interpellé dans la rue. Pour la police vaudoise, « *l'hypothèse la plus vraisemblable est une intoxication médicamenteuse ou de drogue* ».
- **Le 25 août 2007**, Mariame Souaré, une Guinéenne de 25 ans, est retrouvée morte au pied de son immeuble, à Genève. Les policiers, qui avaient fait irruption à 3 h du matin dans son appartement, sans mandat d'arrêt ni de perquisition, prétendent que la jeune femme se serait jetée à leur arrivée de son balcon, au 4ème étage. Ses proches le contestent : le corps ne présente aucune trace d'écrasement au sol.
- **Le 1^{er} septembre 2004**, alors qu'il était emprisonné depuis sept jours, un requérant d'asile nigérian de 17 ans, incarcéré à la suite d'une rafle de la police dans un centre de requérants d'asile à Lugano, est retrouvé pendu au moyen d'un drap, aux barreaux de sa cellule, dans la prison de district de Bellinzona, en Suisse italienne.
- **Le 12 février 2003**, meurt un requérant d'asile originaire du Nigéria, laissé plusieurs jours sans soins, selon des témoins, au centre pour requérants *Thurof* à Oberbüren, dans le canton de Saint-Gall. La police justifiera cette mort par une « *surdose dans la consommation de drogues* ».
- **Le 1^{er} mai 2001**, un jeune Nigérian Samson Chukwu, 27 ans, meurt par étouffement, au Centre de refoulement de Granges, en Valais, lors d'une tentative de renvoi forcé extrêmement musclé.

² Voir : <https://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/communiqués-de-presse/archives/2017/octobre/24/articles/decès-dans-une-cellule-de-la-zone-carcerale-du-centre-de-la-blecherette-au-mont-sur-lausanne/>, et <https://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/medias/communiqués-de-presse/archives/2017/octobre/28/articles/point-de-la-situation-suite-au-decès-dans-une-cellule-de-police/>

jour et recherché par les autorités de Lucerne en vue d'un prochain renvoi de la Suisse. Toutefois, si dans un premier communiqué, la police présente Lamin F. comme « *en infraction à la loi sur les étrangers (LEtr)* » et devant « *être transféré à Lucerne, canton d'attribution* », il admettra dans le second communiqué que « *le ressortissant de Gambie décédé était attribué au canton de Vaud et hébergé au Centre de requérants d'asile d'Ecublens* », une précision qu'elle reconnaît pourtant comme obtenue au moment de l'interpellation. A cet égard, ce dernier reconnaîtra une « *mauvaise interprétation du résultat des contrôles effectués par les gardes-frontière au moment de l'interpellation* ».

- 2) Lamin F., qui souffrait d'épilepsie, avait été en traitement au CHUV (Centre hospitalier universitaire de Vaud). Selon la police, il a eu un malaise lors de son interpellation qui a nécessité son hospitalisation. Toutefois, après les soins, il a été directement transféré dans une cellule du centre de police de la Blécherette, à Lausanne, plutôt que d'être accompagné au centre d'asile d'Ecublens où il était officiellement hébergé, puisqu'aucune infraction ne lui était reprochée conformément aux règles d'un Etat de droit. Devant être renvoyé sous peu vers Italie, il n'était pas recherché par les autorités vaudoises.

A la suite du décès de Lamin F., l'autopsie réalisée sur son corps n'aurait pas permis pour l'instant d'établir les causes de la mort, tout en excluant l'intervention d'un tiers et l'auto-agression (ex. suicide).

Contacté par le quotidien *Le Temps* (31.10.2017), le Département vaudois des institutions et de la sécurité s'est refusé à tout commentaire tant que la procédure est en cours.

Le Ministère public et la justice militaire mènent depuis deux enquêtes parallèles pour déterminer les causes et les circonstances du décès.

Dans la classe politique, la seule réaction enregistrée est celle du député au Grand Conseil vaudois (assemblée nationale du canton de Vaud), l'avocat Jean-Michel Dolivo. Il a déposé pour son parti Ensemble à gauche, une intervention sur la mort du jeune Gambien lors de la séance hebdomadaire du 31 octobre 2017 dernier. Joint au téléphone par le quotidien *Le Temps*, il demande des explications : « *Même si une erreur d'interpellation a été commise, ce monsieur a vraisemblablement dû indiquer qu'il était pris en charge par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants* », a-t-il déclaré. Avant d'ajouter : « *Il n'avait commis aucun délit et n'était pas en situation irrégulière, pourquoi ne pas éclaircir la situation avant de le mettre en prison?* » L'avocat vaudois s'est également insurgé contre le « *flagrant délit de faciès* » des policiers, qui ont manifestement arrêté Lamin F. « *parce qu'il est Noir* ».

Du côté de la société civile, une grande manifestation a eu lieu le 1^{er} novembre, à l'initiative du [Collectif R](#), qui accueille à Lausanne des requérants déboutés. Dans son communiqué du 1^{er} novembre 2017, ce groupe dénonce le « *manque de considération de la part de toutes les entités dans cette affaire* », y compris les responsables du CHUV qui savaient que Lamin F. « *venait de sortir de l'hôpital après une grave opération au cerveau dont il portait la cicatrice visible* ». Il demande également « *un débat public sur la violence policière afin qu'elle soit traitée par les autorités et qu'elle sorte de la zone d'ombre et d'impunité dans laquelle elle s'épanouit actuellement, dans l'indifférence générale* ».

De ce qui précède,

Le CRAN tient d'abord à présenter ici ses condoléances les plus attristées à la famille restée au pays et à l'entourage du jeune Gambien, Lamin F., qui a survécu jusque là à bien d'adversités et si tôt arraché à la vie et à l'affection de sa famille et de sa communauté. Qu'il soit bien accueilli et qu'il repose en paix dans le Village éternel des Ancêtres !

Le CRAN tient à rendre hommage par ailleurs à l'action remarquable de la société civile lausannoise ainsi qu'à certains responsables politiques locales, dans leur dénonciation des violences policières au faciès à l'encontre exclusivement des Noirs, ainsi que pour leur solidarité active envers les Africains déboutés de l'asile et jetés à la rue pour mieux les exposer à la brutalité à géométrie variable des forces de « l'ordre ».

Le CRAN déplore encore une fois le silence assourdissant des autorités locales africaines (ambassadeurs accrédités auprès de la Suisse ou des organisations internationales), autant que celui des personnalités Noires (hommes et femmes politiques, sportifs, artistes, etc.) vivant en Suisse, surtout en cette Décennie de l'ONU dédiée aux Afro-Descendants et mettant en exergue la considération à devoir à ces derniers.

Le CRAN condamne avec la plus grande énergie des pratiques policières indignes d'un Etat de droit et civilisé de surcroit, et lesquelles, depuis des années, font du corps Noir un objet destructible à volonté, en toute impunité (voir plus haut, p.1). En cette Décennie (2015-2024) consacrée par l'ONU aux populations d'ascendance africaine et placée notamment sous le signe explicite de la « *considération* » à leur accorder et de la « *justice* » qui fonde un Etat de droit à leur endroit, le membre de l'ONU qu'est la Suisse se doit d'honorer cet engagement international autant que sa Constitution (art. 7 et 8 sur en particulier le devoir de respecter la dignité humaine et de reconnaître à tous la même protection).

Le CRAN invite les autorités compétentes à mener une enquête digne d'un Etat de droit, à la fois rigoureuse et transparente sur les conditions entourant la mort du jeune Noir, en y incluant les responsabilités des autorités médicales également, outre celles de la police, et d'en tirer toutes les conséquences. D'autant que, comme le met en évidence le bilan du CRAN sur plus d'une décennie, dans son *Rapport sur le racisme anti-Noir en Suisse, 2000-2014* (www.cran.ch), la police vaudoise est championne suisse du profilage racial et des brutalités policières contre les Noirs.

Le CRAN fait encore une fois l'amer constat que les règles déontologiques et les compétences les plus élémentaires sont, malgré plusieurs formations annoncées, très lacunaires dans les actions de la police vaudoise en particulier. Le CRAN s'interroge en particulier sur le niveau de cette formation de policiers incapables apparemment de gérer une situation des plus fluides et ne présentant aucun danger ni menace.

Les vies Noires méritent aussi considération !

Fait à Berne, le 6 novembre 2017

Pour le Conseil de gestion du CRAN,

Les Porte-paroles :

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52)

Mutombo Kanyana, Secrétaire général (079 754 54 85)

Communiqué adressé à :

- *Presse nationale suisse*
- *Presse internationale représentée en Suisse*
- *Conseillère fédérale (ministre) en charge de la justice et de la police, Berne*
- *Président du Conseil d'Etat (gouvernement) du Canton de Vaud, Lausanne*
- *Conseiller d'Etat (ministre cantonal) en charge de la police dans le canton de Vaud, Lausanne*
- *Commandants des Polices cantonale et municipale, Lausanne*
- *Ambassadeur suisse auprès de l'ONU à Genève*
- *Ambassadeurs des pays africains en Suisse*
- *Haut Commissariat et Conseil de l'ONU pour les Droits de l'homme, Genève*
- *Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), Genève*
- *Groupe de travail des Experts indépendants de l'ONU sur les Afro-descendants, Genève*
- *Commission fédérale contre le racisme (CFR), Genève*
- *European Council on Racism & Intolerance (ECRI), Strasbourg*
- *ONGs de défense de la dignité et des droits humains*
- *Associations africaines*

N.B. - Le masculin est utilisé ici comme un genre neutre pour des raisons pratiques de lisibilité graphique. Il n'exclut pas le féminin.